LOW EMISSION ZONE

.brussels

La zone de basses émissions (LEZ) de la Région de Bruxelles-Capitale

Formation Brise, novembre 2018

bruxelles environnement .brussels

Sommaire

1. Contexte: qualité de l’air et les émissions du transport routier en RBC
2. Principe et fonctionnement de la LEZ
3. Effets attendus de la LEZ sur le parc et la qualité de l’air
4. Etape suivante: sortie du diesel et de l’essence

1. Contexte:

La qualité de l’air et les émissions du transport routier en RBC

Le problème de la pollution de l'air

- Décès prématurés: plus de 8 000 par an en Belgique, plus de 400 000 par an en Europe (source: EEA)
- Maladies, réduction de la qualité de vie
- Coût économique (absentéisme au travail, frais d'hospitalisations, etc.)
- Impact sur écosystèmes, monuments
- *Pollution de l'air ≠ changement climatique*

mais (souvent) mêmes sources et mêmes remèdes

Emissions ou concentrations de polluants?

Emissions

Quantité de polluants rejetés dans l'atmosphère par ex. par les voitures, le chauffage ou l'agriculture.
Exprimées en tonnes ou kilotonnes par an.

Concentrations

Qualité de l'air que l'on respire.
Exprimées en µg/m^3.

Evolution des concentrations de PM_{10} et $PM_{2,5}$ depuis 1995

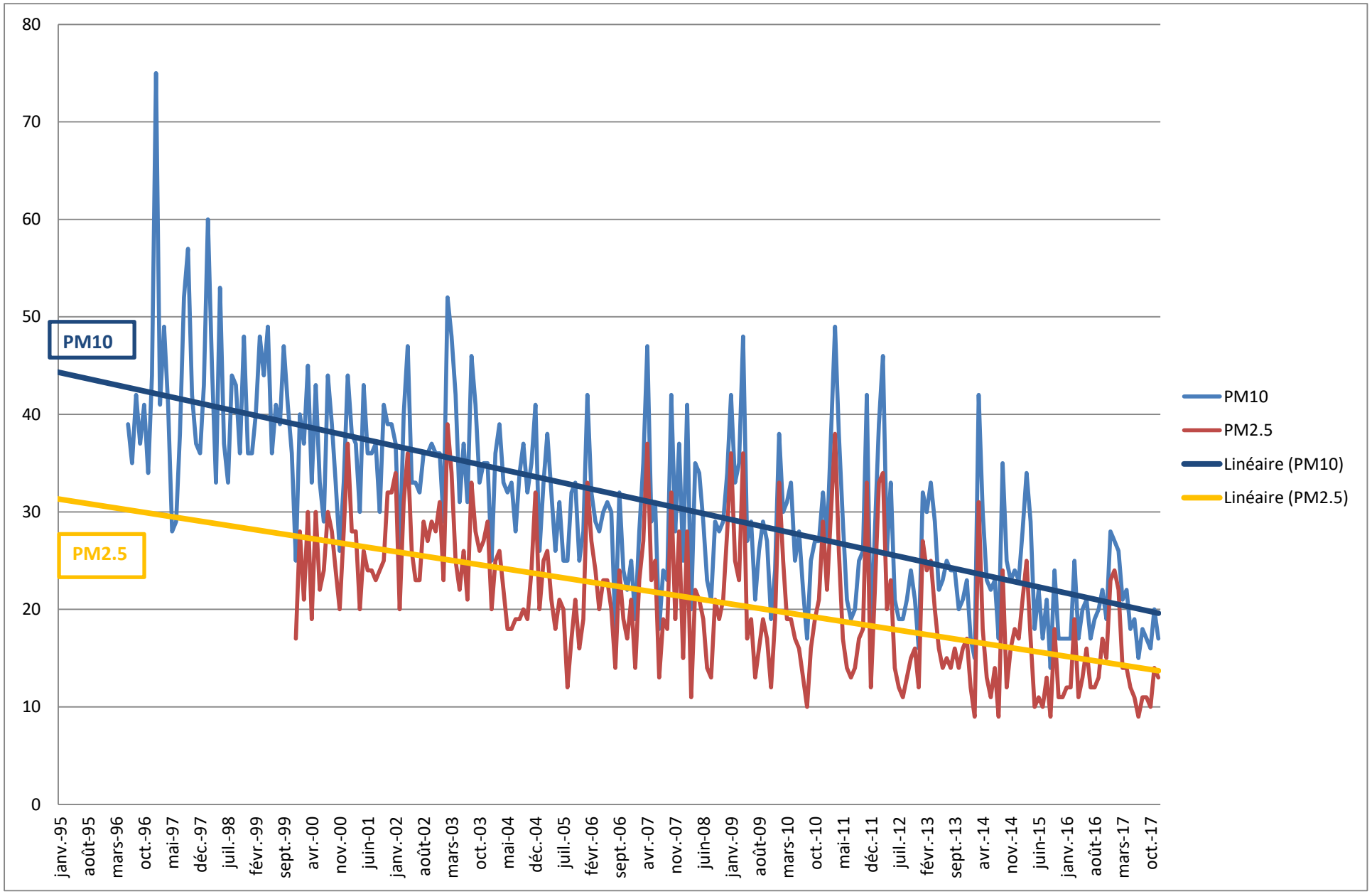

Respect des normes européennes PM_{10} depuis 2014 (mais pas OMS)
Respect des normes européennes $PM_{2,5}$ (mais pas OMS)

Evolution des concentrations moyennes annuelles de NO_2 par stations

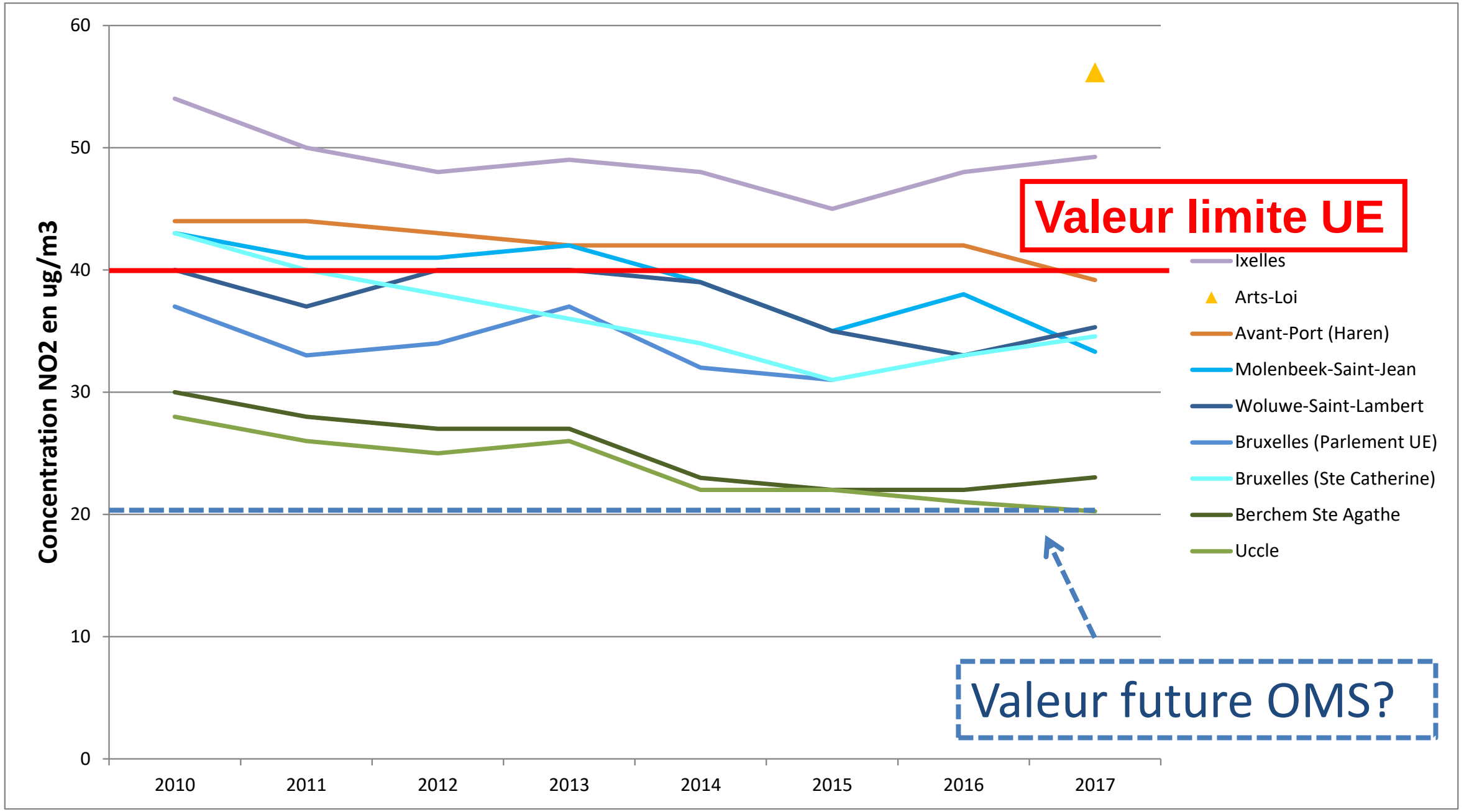

Dioxyde d'azote

Concentration moyenne annuelle en 2017

Depuis le 1er janvier 2010 :
Valeur limite UE = max. **40** µg/m³

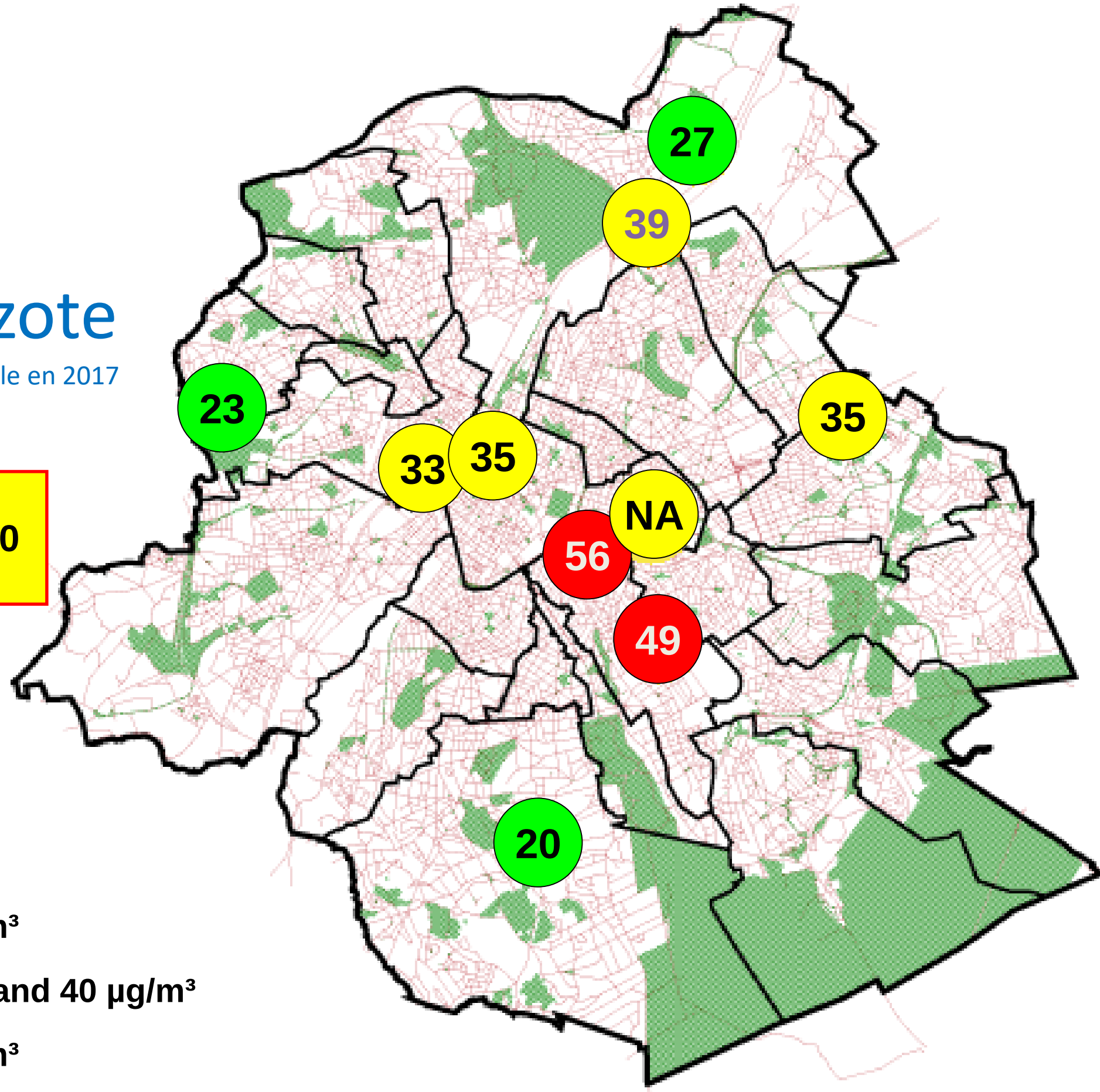

- **2** **stations > 40 µg/m³**
- **4** **stations entre 30 and 40 µg/m³**
- **3** **stations < 30 µg/m³**

Origine des émissions de NO_x et PM_{10} en RBC

Emissions de PM_{10} sources

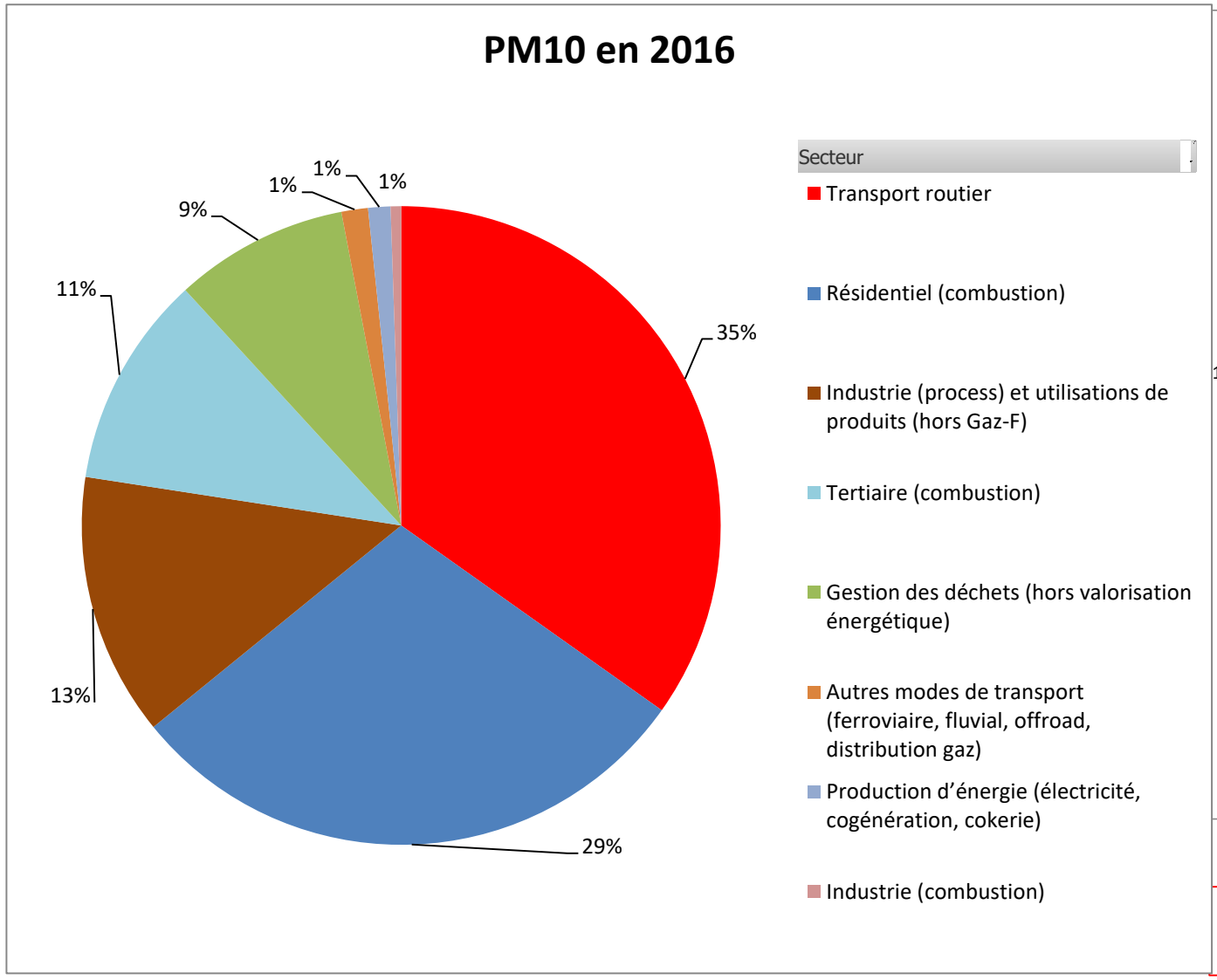

Emissions de NOx

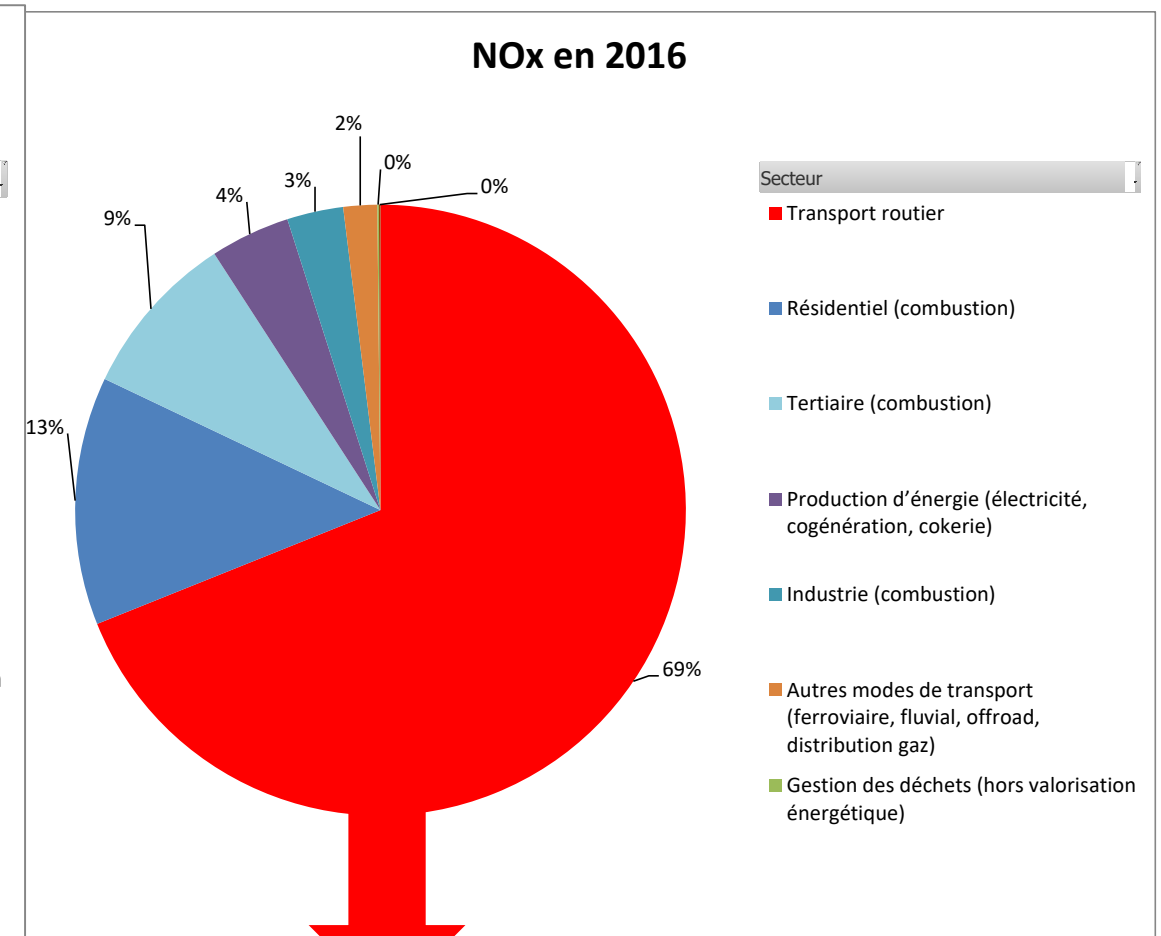

Voitures diesel !

Source: Bruxelles Environnement, 2018

Transport routier et qualité de l'air

- Polluants émis par le transport routier sont principalement les particules fines (PM_{10}, $PM_{2.5}$), le black carbon (BC), le dioxyde d'azote (NO_2) et l'ozone troposphérique (0_3)
- Emissions « exhaust » et « non exhaust »
- Gaz d'échappement des moteurs diesel classifiés «cancérogènes certains pour les humains » (OMS, 2012)
- Emissions « réelles » de NO_x des moteurs diesel plus de 10 fois plus importantes que celles des moteurs à essence, même pour véhicules Euro 6

2. Principe et fonctionnement de la LEZ

LEZ – un des moyen de réduire les émissions du transport routier

Moins de voitures
et de km parcourus
en voiture

Des voitures moins
polluantes (et plus
petites/légères)

De nombreuses LEZ

En Europe:

- Plus de 200 LEZ

En Belgique:

- Anvers depuis février 2017
- Bruxelles depuis janvier 2018
- Gand & Malines: 2020
- Wallonie: cadre législatif en préparation

… aux paramètres variables

- Zone géographique concernée
- Permanent vs. temporaire
- Critères d’accès
- Véhicules concernés
- Dérogations
- Mode de controle (stickers, caméras ANPR)

Le 1er janvier 2018, Bruxelles est devenue une LEZ

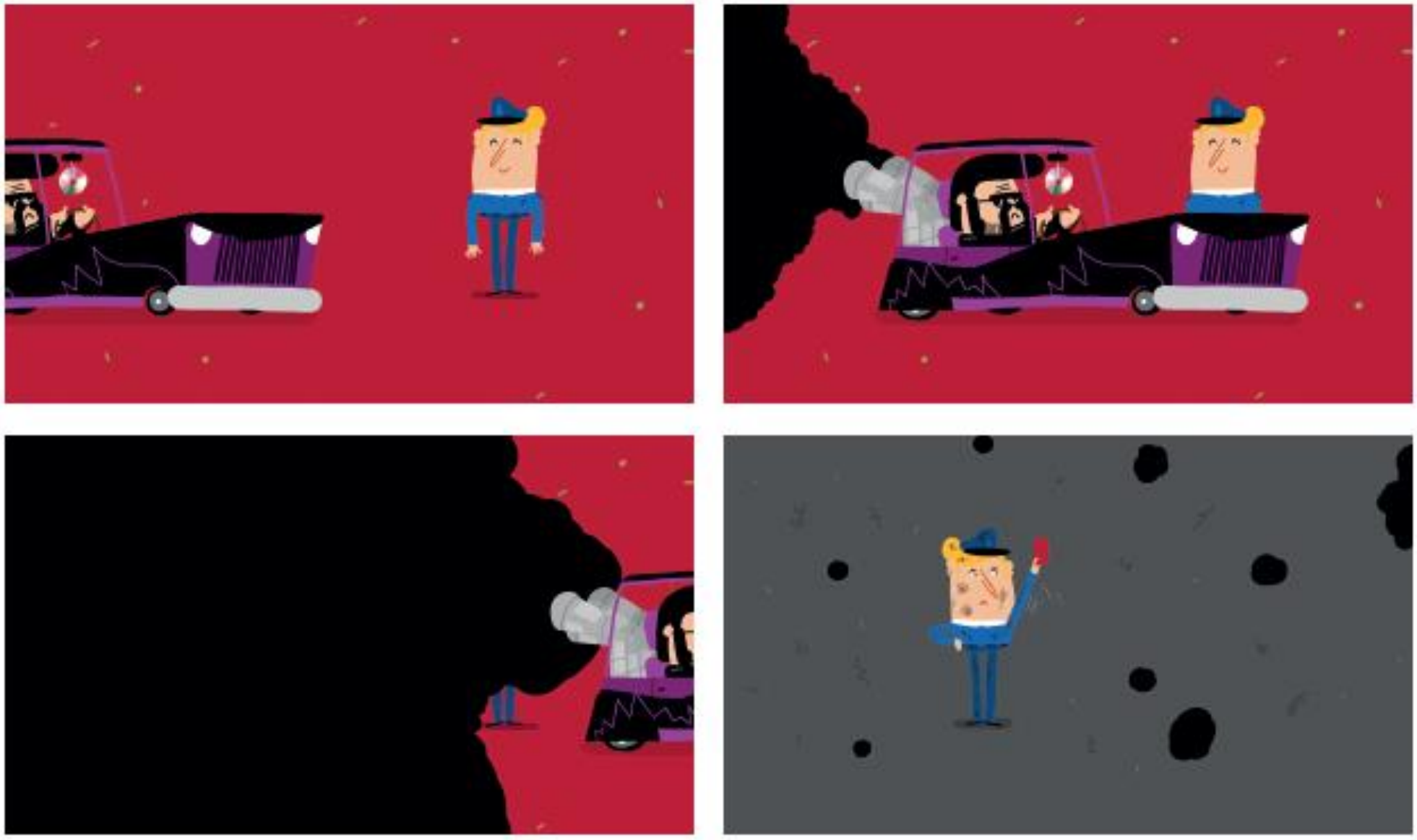

Les véhicules les plus polluants ne peuvent plus y circuler

Signalisation et base légale

- Panneau de signalisation fédéral
- Ordonnance “LEZ” – 17/11/2017
- Arrêté “LEZ” - 25/01/2018

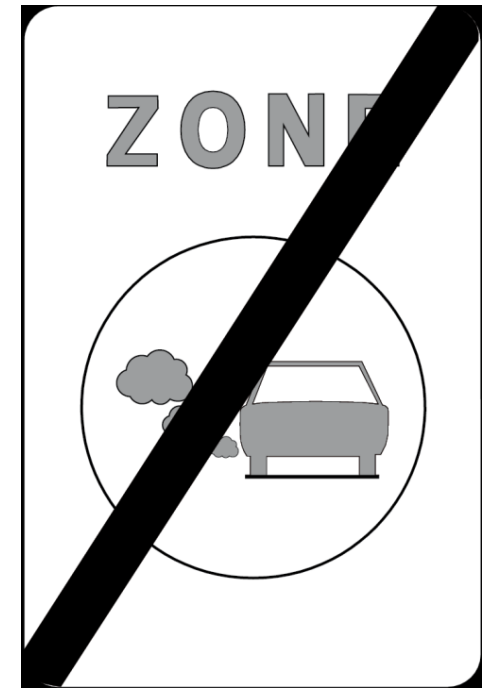

Mesure « phare » du – Plan Air-Climat-Energie du 2 juin 2016

Couvre tout le territoire de la Région

Territoire:
RBC, à l'exception de quelques voiries d'accès vers P transit: voir www.lez.brussels

Application:
- à partir du 01/01/2018
- Période transitoire jusque 1/10/2018 (avertissements au lieu d'amendes)
- 7j/7 - 24h/24

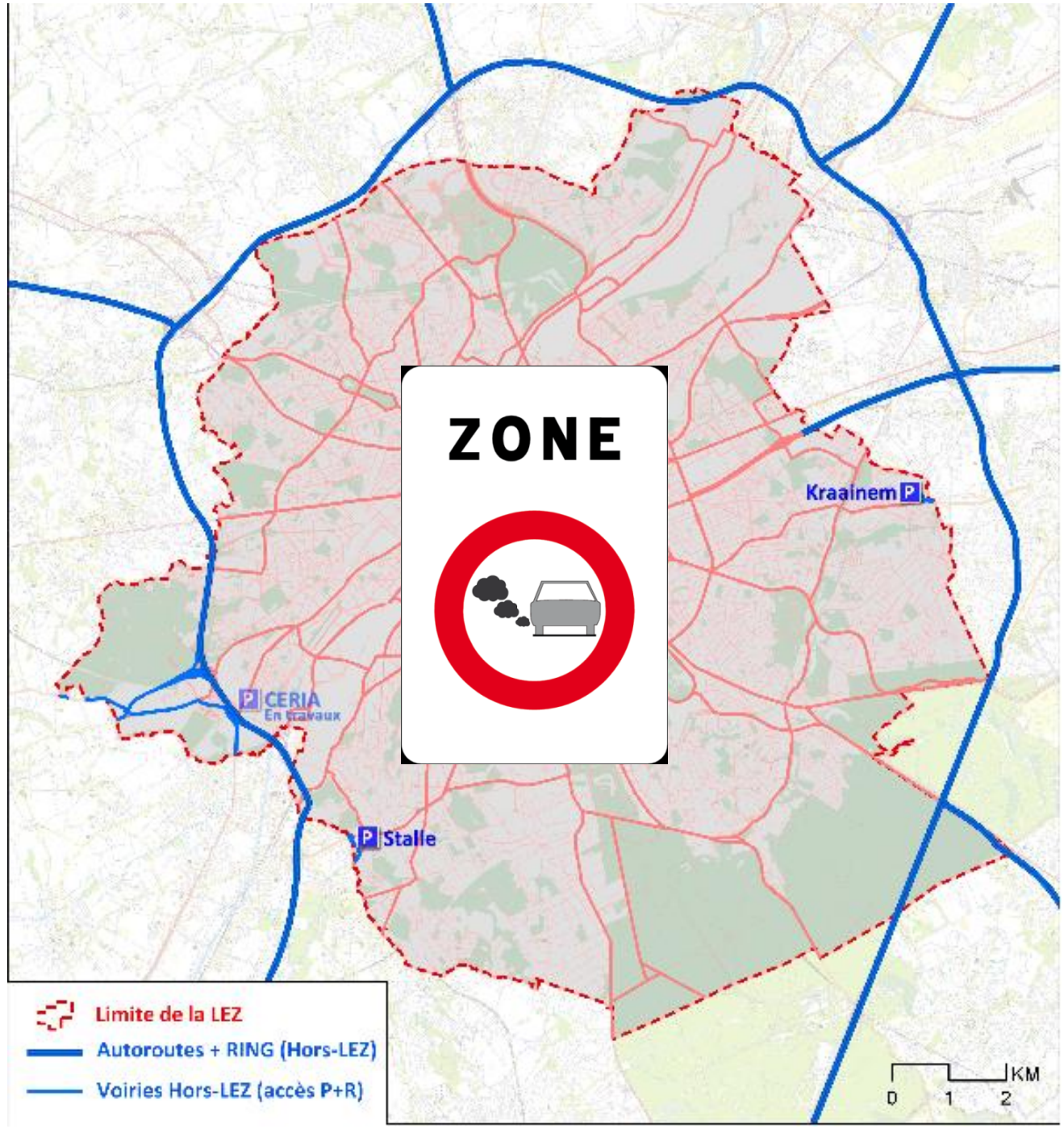

LEZ: les véhicules concernés

- Véhicules de transport de personnes (catégorie M):
  - ✓ voitures
  - ✓ minibus, bus et autocars
  - ✓ camionnettes (<3,5t) (catégorie N1)

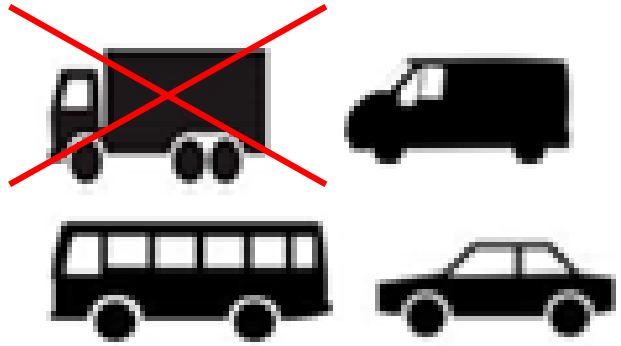

- Immatriculés en Belgique et à l'étranger
- Certaines dérogations sont prévues

Ne sont pas concernés

- Les véhicules électriques et à l'hydrogène
- Les véhicules prioritaires et des forces armées
- Les véhicules mis en circulation depuis plus de trente ans avec plaque « O »
- Motos, scooters, tracteurs, poids lourds +3,5t

LEZ: les critères d'accès

- Carburant
- Norme Euro

En l'absence d'information: date de première inscription

Euronorm	Vanaf
Euro 1	1/07/1992
Euro 2	1/01/1997
Euro 3	1/01/2001
Euro 4	1/01/2006
Euro 5	1/01/2011
Euro 6	1/09/2015

Critères d'accès - diesel

Diesel	2018	2019	2020	2022	2025
EURO 6	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
EURO 5 Immatriculé avant le 1/9/15	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Non autorisé
EURO 4 Immatriculé avant le 01/01/11	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Non autorisé	Non autorisé
EURO 3 Immatriculé avant le 01/01/06	Autorisé	Autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé
EURO 2 Immatriculé avant le 01/01/01	Autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé
EURO 1 Immatriculé avant 01/01/97	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé
Sans EURO Immatriculé avant le 01/07/92	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé

Critères d'accès – Essence/LPG/CNG

Essence	2018	2019	2020	2022	2025
EURO 6	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
EURO 5 Immatriculé avant le 01/09/15	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
EURO 4 Immatriculé avant le 01/01/11	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
EURO 3 Immatriculé avant le 01/01/06	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
EURO 2 Immatriculé avant le 01/01/01	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Non autorisé
EURO 1 Immatriculé avant 01/01/97	Autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé
Sans EURO Immatriculé avant le 01/07/92	Autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé

Les dérogations avec demande

- Véhicules adaptés pour PMR, qui disposent d'une carte de parking PMR
- Véhicules équipé d'un ascenseur fauteuil roulant
- Mobiles-homes
- Les « oldtimers » commerciaux dont c'est le « business concept »
- Les véhicules adaptés spécialement pour les marchés, les foires, les parades et les commerces ambulants (foodtrucks)
- Les véhicules utilisés en situation d'urgence à la demande des pompiers, de la police, de l'armée, de la protection civile ou des autorités routières
- Les véhicules spécialement équipés pour l'entretien et le contrôle d'infrastructures et d'installations d'intérêt général.

Le contrôle de la LEZ

Plaques Belges

- Contrôle via 200 caméras ANPR
- Lien avec base de données de la DIV

Plaques étrangères

- Enregistrement obligatoire au préalable
- Equipes de contrôle sur route possible

Si le véhicule n’est pas conforme…

- Se déplacer autrement
- Accès à 3 parkings de transit
- Acheter un « pass » : 35€, max. 8 jours par an
- Changer de véhicule
- Amende administrative 350€ >>> fonds climat – financement LEZ

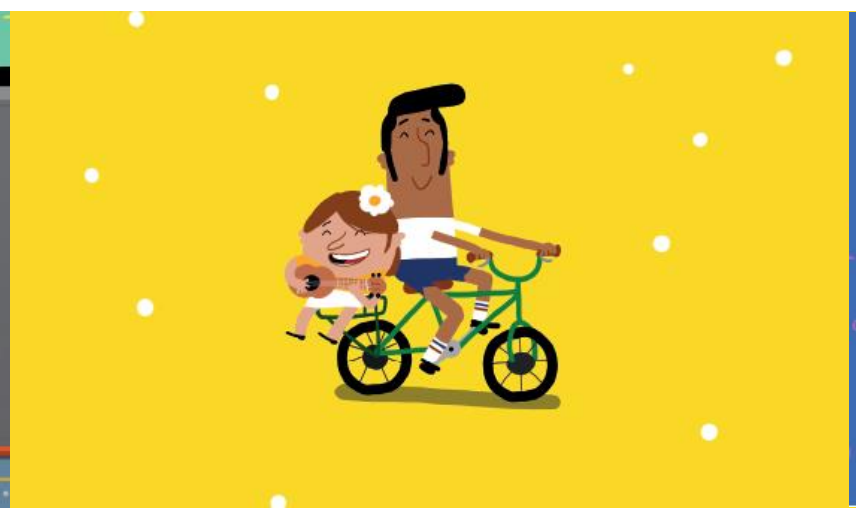
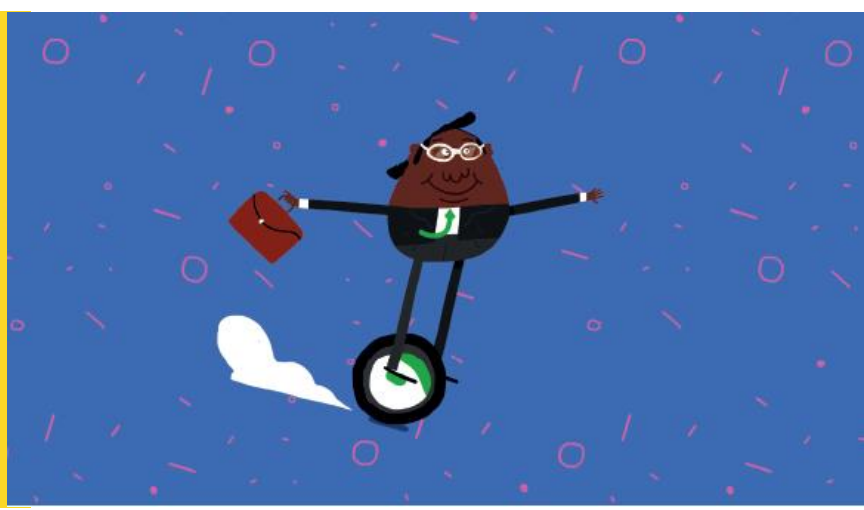

Aides et primes

Particuliers

Révision de la prime « Bruxell'air »: prime « modal shift »

Entreprises

Révision des primes « PME »: prime pour le remplacement du véhicule

Communication

- Site web www.lez.brussels
- Contact center à BE: info@lez.brussels
- Campagne d'affichage
- Courriers d'avertissements aux bruxellois concernés
- Présence à la fête de l'Iris, fête de l'environnement, salon de l'auto, etc.
- Kit d'information pour les communes, le secteur de l'automobile, entreprises,..
- Communiqués presse, sport radio, médias sociaux
- Gestion des appels, emails, etc.
- Création de partenariats: Traxio, Centre de contrôle techniques…

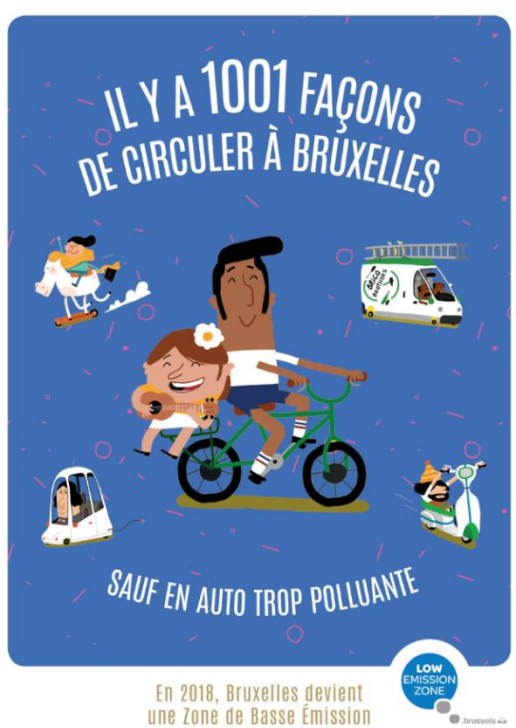

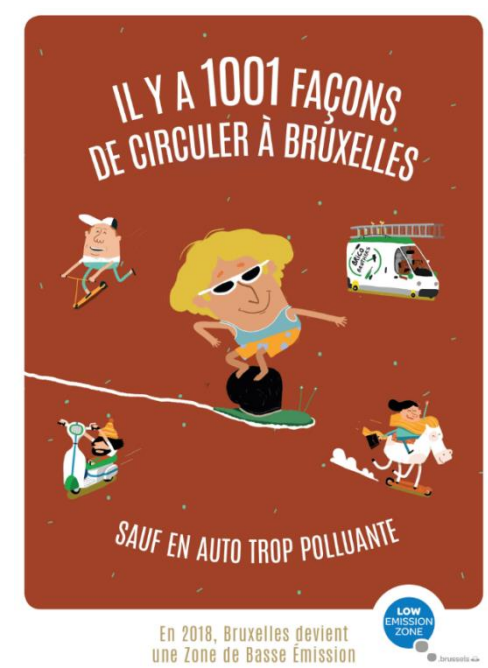

Un projet régional

Bruxelles Environnement

- ✓ Aspects juridiques
- ✓ Communication
- ✓ Mesures d'acompagnement
- ✓ Monitoring

CIRB

- ✓ Project management
- ✓ Camera ANPR: installation, gestion, etc.
- ✓ Intégrateur de services (datacenter)

Bruxelles Prévention et Sécurité

- ✓ Propriétaire des caméras ANPR (police)

Bruxelles Fiscalité

- ✓ Développement de la plateforme IT LEZ
- ✓ Gestion opérationnelle des amendes et dérogations

Bruxelles Mobilité

- ✓ Signalisation
- ✓ Mesures d'accompagnement

3. Effets attendus sur le parc automobile et la qualité de l’air

Nombre de véhicules concernés par l'interdiction, 2018-2025

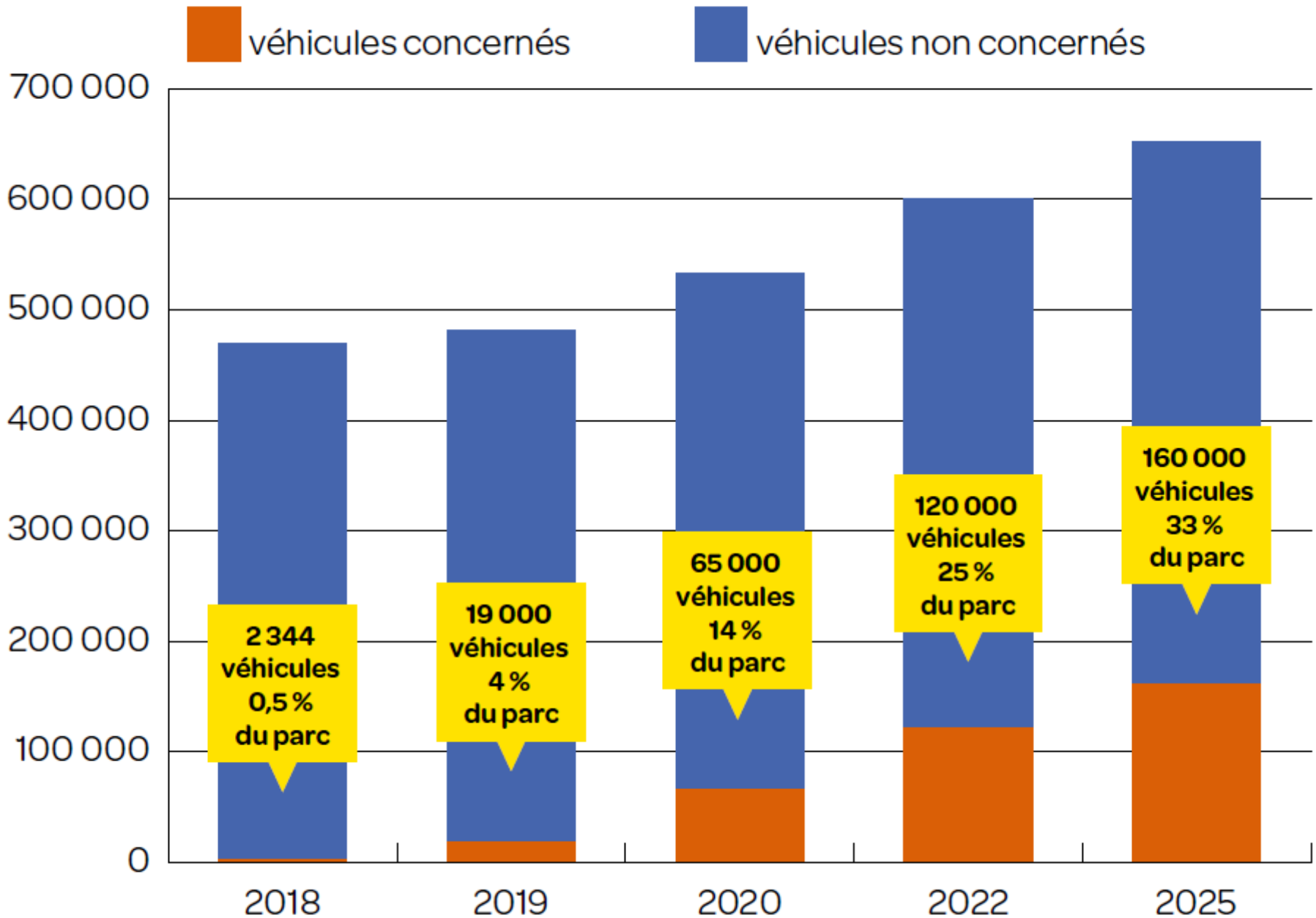

Evolution des émissions NOx et BC provenant du transport routier avec et sans LEZ (réductions par rapport à 2015)

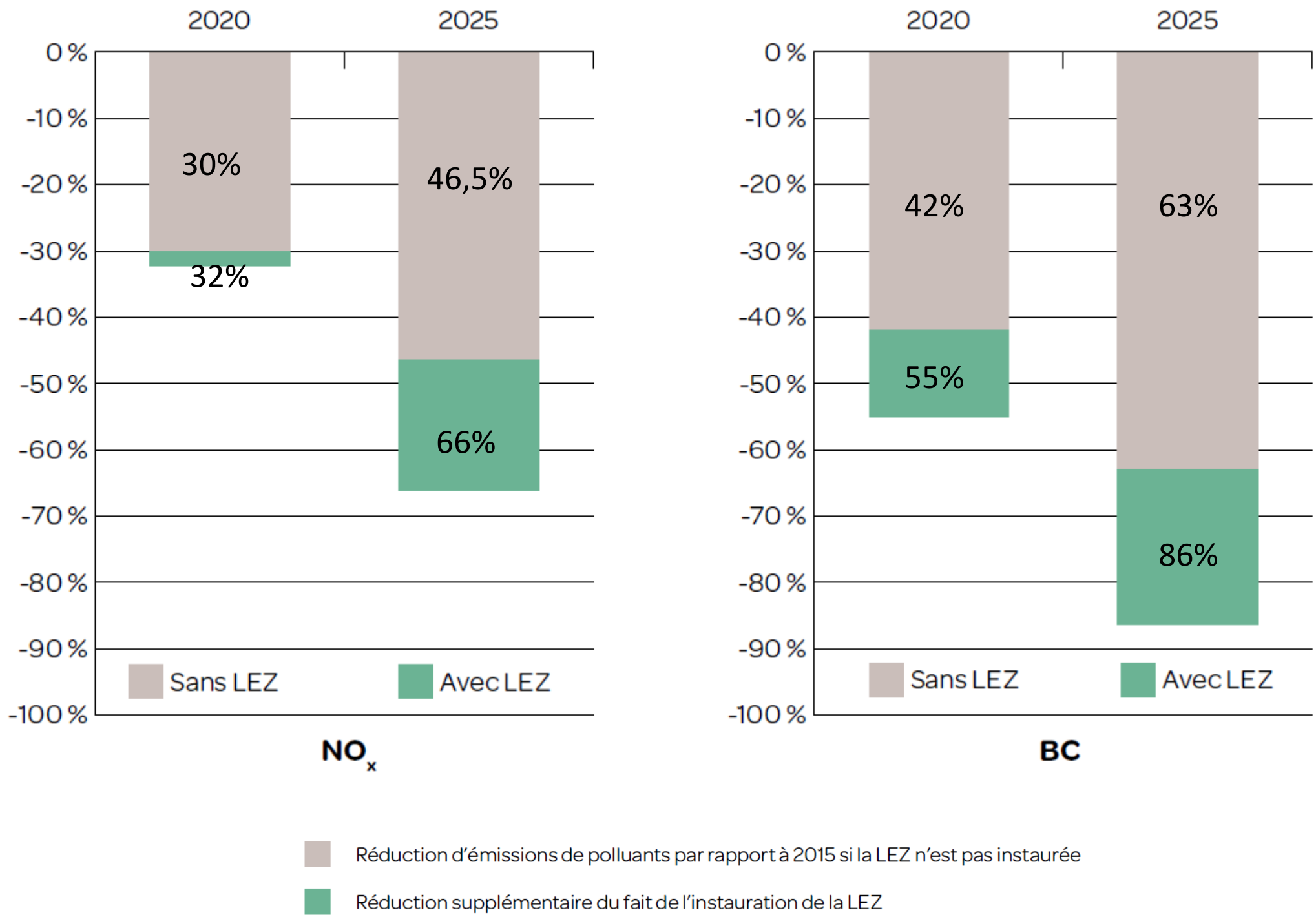

Evolution des émissions PM_{10} et $PM_{2.5}$ provenant du transport routier avec et sans LEZ (réductions par rapport à 2015)

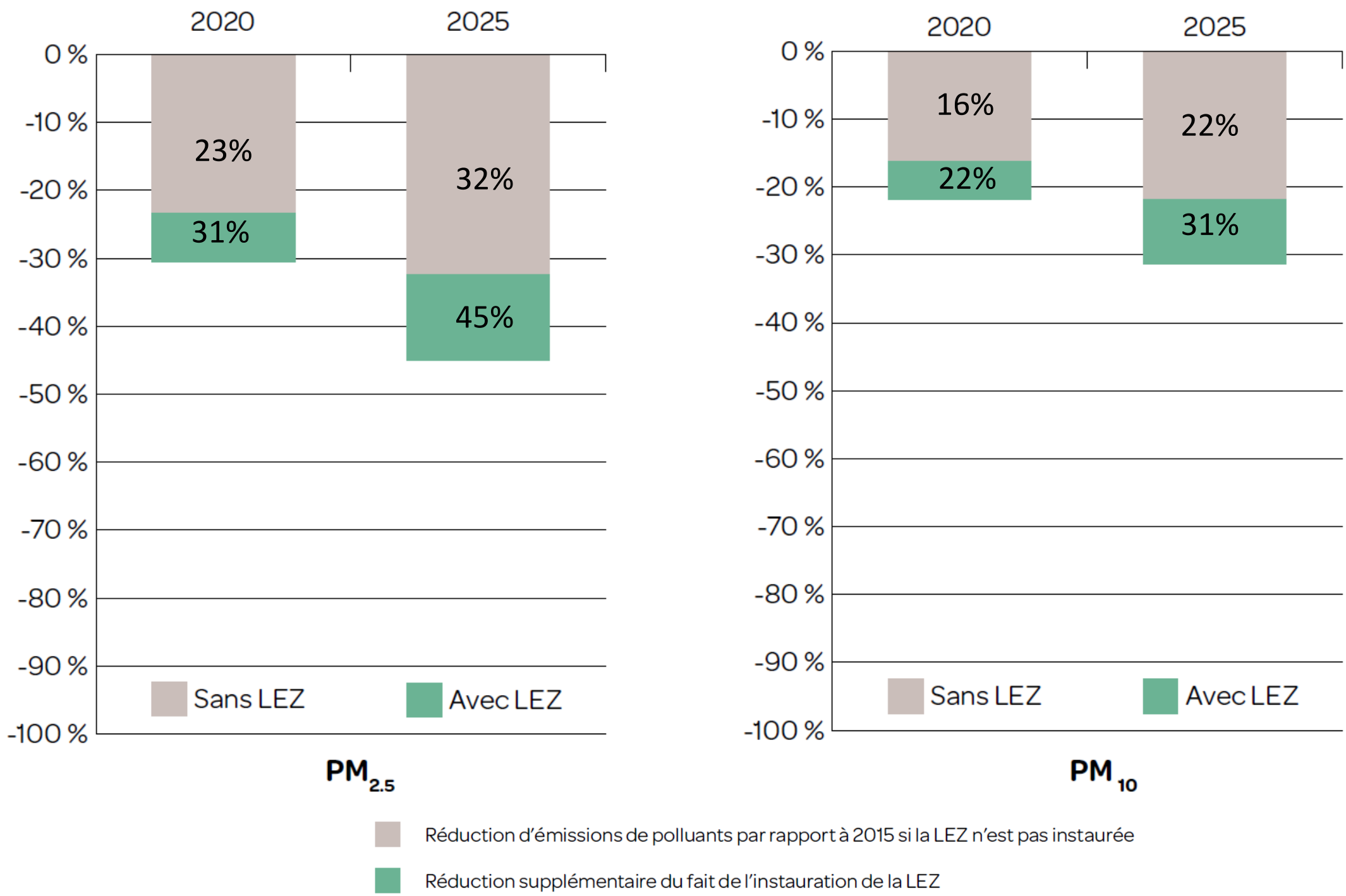

Concentrations annuelles de NO_2 observées et prévues (avec LEZ)

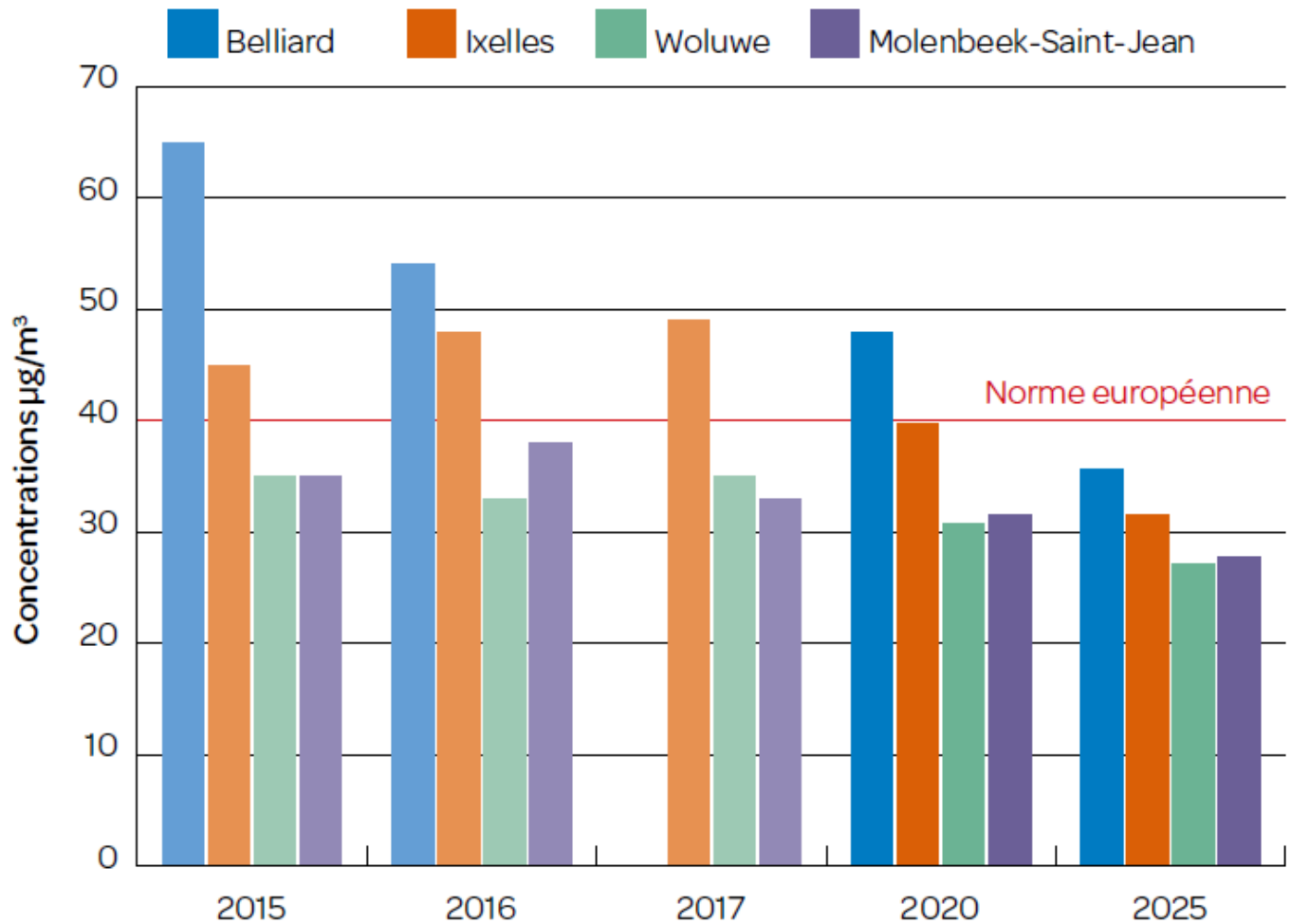

	2015	2016	2017	2020	2025
Belliard	65	54	*	47,9	35,7
Ixelles	45	48	49	39,7	31,6
Woluwe	35	33	35	30,8	27,1
Molenbeek-Saint-Jean	35	38	33	31,6	27,7

* Données indisponibles en raison de l'arrêt temporaire de la station Belliard gérée par le Parlement européen dans le cadre des obligations liées à son permis d'exploitation.

Conclusions sur l'impact attendu

- Nombre de véhicules impactés actuellement limité mais ~ 1/4 du parc immatriculé en RBC en 2022 et 1/3 en 2025
- Réduction significative des émissions de polluants issus du transport routier (NO_x et BC surtout) d'ici 2020 et 2025
- Réductions des concentrations de NO_2 et BC, surtout aux endroits proches du trafic
- Respect du seuil légal de 40 µg/m3 dans toutes les stations entre 2020 et 2025
- **Mais**: seuils OMS plus stricts que l'UE et en voie de révision (vers 20 µg/m3 pour NO_2)

4. Prochaine étape: interdiction du diesel et de l’essence

Contexte sortie diesel et essence: Défi sanitaire ET climatique

- Multiplication des études sur l'impact santé
- Normes OMS
- Prise de conscience et pression des citoyens (écoles, action en justice, etc.)
- Mise en demeure par la Commission européenne

+

- Urgence climatique
- Accord de Paris nécessite fin des moteurs thermiques
- Engagements européens climat-énergie
- Pacte interfédéral belge

Décision gouvernement bruxellois du 31 mai 2018

Lancer une concertation avec les parties prenantes et les secteurs professionnels concernés, notamment le Conseil économique et social et les organismes publics concernées, en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ l'interdiction des véhicules diesel au plus tard en 2030
- ✓ l'interdiction des véhicules essence dans une étape suivante
- ✓ le développement à court et moyen terme des technologies alternatives, et notamment celles déjà disponibles comme les véhicules électriques, hybrides et roulant au CNG

Sortie Diesel & essence - Processus

Comité de suivi

Accompagnement du processus - Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Economie et Emploi, STIB, Bruxelles Fiscalité, SIAMU, Bruxelles Propreté & les Ministres de tutelle

Consultation des stakeholders

Les avis des différents parties prennantes seront demandés et partagés

Etudes d'impact

Lancer des études permettant d'analyser les impacts sur les différents domaines (mobilité, santé, socio-économique, budgettaire...)

Input legislature 2019-2024

Le proces doit permettre de donner des orientations pour la prochaine législature

Merci pour votre attention

Toute l'info sur le site de la LEZ www.lez.brussels
Tool kit (affiches, dépliants, spot radio) disponibles

Alice Gérard agerard@environnement.brussels
Louise Duprez lduprez@environnement.brussels